



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Berne, le 6 mai 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

LAMal: les propositions du Conseil fédéral ne sont pas convaincantes

H+ estime que les mesures proposées par le Conseil fédéral afin de combattre la hausse des primes d'assurance-maladie ne sont pas convaincantes. Elles n'auront pas d'effet à court terme pour l'an prochain. Seule certitude: elles vont faire gonfler les coûts administratifs et renforceront l'emprise de l'Etat.

Dans sa séance du 6 mai 2009, le Conseil fédéral a adopté une série de mesures de lutte contre la hausse des primes d'assurance-maladie. Sur le fond, le Conseil fédéral veut s'attribuer la haute compétence d'imposer des baisses du tarif médical ambulatoire TARMED. Deuxièmement, il veut contraindre les cantons à planifier les traitements ambulatoires hospitaliers. Troisièmement, il entend introduire une taxe de CHF 30.- par consultation pour les traitements ambulatoires prodigués par le médecin de ville ou en milieu hospitalier. De plus, le Conseil fédéral veut obliger les caisses maladie à offrir des services téléphoniques gratuits, afin de conseiller les assurés au préalable à d'éventuelles consultations médicales. Enfin, les assureurs seront contraints de livrer plus d'informations au Conseil fédéral

Plus de frais administratifs et plus d'état

Les mesures proposées vont gonfler fortement les coûts administratifs des prestataires et des assureurs ou renforcer l'emprise de l'Etat. Leur effet sur les primes et les coûts de la santé est en revanche hautement discutable. Les expériences négatives réalisées en Allemagne et en Autriche avec les taxes à la consultation ne sont nullement encourageantes: plus de frais administratifs, mais pas d'effets.

La planification cantonale des traitements ambulatoires hospitaliers et la compétence fédérale de baisser des tarifs contractuels engendrent une incertitude juridique et un renforcement de l'intervention de l'Etat. Les progrès de la médecine et les nouveaux forfaits par cas doivent favoriser les prestations ambulatoires et pas les empêcher. Selon quels critères les cantons planifieront-ils les prestations ambulatoires? Pourquoi mener des négociations tarifaires entre les partenaires si le Conseil fédéral fixe les tarifs? Il vaut en revanche la peine de tester le service téléphonique, afin de prévenir des consultations inutiles.

H+ se prononce en faveur de la suppression des mauvaises incitations actuelles

H+ demande une fois de plus que l'on supprime les mauvaises incitations, afin d'offrir des traitements plus efficaces. Les prestations ambulatoires et stationnaires doivent être rémunérées à l'identique et il faut fortement améliorer la compensation des risques entre les assureurs. De telles mesures permettraient de renforcer les modèles de Managed Care qui fonctionnent bien, ainsi que les formes de collaboration peu coûteuses entre les médecins généralistes et les hôpitaux, par exemple dans le secteur des urgences.

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et établissements de soins de longue durée publics et privés. Elle regroupe quelque 370 hôpitaux, cliniques et homes en tant que membres actifs et plus de 200 associations, pouvoirs publics, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. H+ représente des établissements hospitaliers totalisant quelque 177 100 postes de travail.

Informations complémentaires:
H+ Les Hôpitaux de Suisse
Charles Favre, président
Portable: 079 621 08 93
E-mail: charles.favre@parl.ch

Informations complémentaires:
H+ Les Hôpitaux de Suisse
Bernhard Wegmüller, directeur
Tél. prof.: 031 335 11 00,
Portable: 079 635 87 22
E-mail: bernhard.wegmueller@hplus.ch